

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2017 – 19H30

**PRÉSENTS** : DAVAYAT.A, BLANC.H, JANKOWSKI.G, LITWINSKI.N, VIDEAU.JY,  
LE CLANCHE H, DUVAL.C DUBOIS V.

**PROCURATIONS** : DELCHET.F à DUBOIS V, COURTIN.JD à DAVAYAT A.

**ABSENT** : CHARDONNET P.

Le Conseil Municipal a désigné LE CLANCHE Hervé comme secrétaire de séance.



## Travaux logements : 3 avenants

Suite à des travaux supplémentaires, des avenants doivent être acceptés et signés

Avenant menuiserie bois : 775 € HT

Avenant Carrelage : pour plinthes escalier 216 € HT

Avenant électrique : 144.55 € HT

Validé à l'unanimité des présents.

## Logements

Les logements sont terminés et vont être loués. Des demandes ont été déposées pour le T3, dont un couple Varennois, le Conseil décide de louer à ce couple.

Le conseil valide les loyers imposés : T3 : 355,57 €

Studio : 167,33 €

Sera ajouté le montant des charges.

Validé à l'unanimité des présents.

## Mairie Vigilante

En raison de nombreux cambriolages dans la commune, La Commune a adhéré à Mairie Vigilante, le compte est ouvert et opérationnel.

Les administrés qui souhaitent s'inscrire peuvent le faire directement sur le site :

<http://www.voisinsvigilants.org/>

Le village pourra être découpé en quartiers. La participation citoyenne suppose un référent par quartier, personne en lien direct avec un correspondant de la gendarmerie et de la police municipale de la ville.

Ce référent, bénévole, volontaire et vigilant, transmettra « **toutes les informations qu'il estime devoir porter à la connaissance de la police, sous réserve qu'elles respectent les droits fondamentaux individuels et ne revêtent aucun caractère politique, racial, syndical ou religieux** ».

De plus, ce système permettra à la Mairie d'informer en temps et heure les personnes qui s'inscriront sur le site, des bulletins Météo ou toute information imprévue.

Une réunion publique sera organisée pour information.

## Fond local d'aide aux jeunes

Un fonds local d'aides aux jeunes français ou étrangers en grande difficulté peut être attribué. Ils doivent être âgés de 18 à 25 ans et résider dans le département du Puy de Dôme. Les aides du F.A.J. sont accordées à titre subsidiaire. Elles ne doivent en aucun cas se substituer aux aides des dispositifs existants (R.S.A, Contrat Jeune Majeur, A.A.H., Bourse, F.S.L., Fonds d'Aide aux Impayés d'Energie, etc...)

- **Aide temporaire** (subsistance, logement, EDF, etc...)
- **Aide à l'insertion** : concerne les frais liés directement à un projet (frais d'inscription, frais de transport, achat de vêtement ou de matériel professionnel, frais d'hébergement, etc...)
- ***Le projet d'insertion doit être au préalable validé par la Mission Locale***

***21 jeunes varennois peuvent être concernés et une participation de la commune est demandé : coût 2,40 € par personne***

Accord pour versement de 50,40 € € à l'unanimité du conseil.

## Questions diverses

La matinée de l'environnement est fixée samedi, 1<sup>er</sup> avril à 9 h.

Piscine de RIOM : La population de Varennes peut profiter des nouveaux tarifs de la COMCOM sur présentation d'un justificatif de domicile. Les tarifs sont disponibles en Mairie.

Inauguration des logements et de la Mairie samedi, 18 mars à 10 h 30

**Affiché en Mairie le 10 mars 2017**  
**Madame le Maire,**  
**Annick DAVAYAT**